

Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €
SIRET : 518 702 998 00015 R.C.S de Lyon
FR 86518702998.

PROPOSITION de MAINTENANCE

(pour bénéficier de la garantie étendue « ASSURE / ADVANCE ou autre, suivant cas, et d'un prêt de machine si besoin!)

ENTRE LE PRESTATAIRE (lire SFACS)

SFACS Industrie
Siège social : 24, Avenue Joannès Masset - bât. 3 – Immeuble IBS – 69009 LYON
SIRET : 518 702 998 RCS de 69 Lyon

TEL: 09 61 31 16 40
FAX : 04 86 55 63 01

Mail : info@sfacs-industrie.fr

Ci-après dénommée, le PRESTATAIRE,

ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)

Sté CROS Père et fils
07 DESAIGNES

Adresse d'intervention : idem

Téléphone : 04 75 06 61 43
Télécopie : 04



INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
COMPRESSEUR D'AIR L80-7,5 BARS	N° 10000 635 001 ANNEE	MOINS DE 2000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN
CUVE SECHEUR FILTRE FILTRE SEPARATEUR CONDENSATS		

Siège social : 24, Avenue Joannès Masset – Bât.3 – Immeuble IBS – 69009 LYON
Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

--	--	--

IL SERA EFFECTUE LES VISITES DE MAINTENANCE SUR LA MACHINE COMPRENANT :
PIECES CONSOMMABLES SUIVANT ANNEXE 1(suite) ET MAIN D'ŒUVRE S'Y RAPPORTANT.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1° OBJET DE LA PROPOSITION

Le présent document a pour but de définir les conditions dans lesquelles le personnel délégué par SFACS assurera la maintenance du compresseur défini ci-dessus.

2° FREQUENCES D'ENTRETIEN

Les visites d'entretien figurant dans le plan d'entretien de la machine s'effectuent selon une fréquence préconisée par les usines de production. Dans le cas où celles ci modifieraient leurs préconisations ou qu'un décret obligerait SFACS ou le Fabricant concerné, à les modifier, le prestataire proposerait au Client un avenant à la présente, définissant les nouvelles modalités.

3° DEFINITION DE L'ENTRETIEN

Pour les opérations de maintenance préventives, un calendrier est mis en place et un rendez-vous est pris (8 jours à l'avance) pour chaque visite, d'un commun accord entre SFACS et le Client en précisant le temps prévisionnel de l'arrêt.

Le Client s'oblige à mettre le matériel à la disposition du technicien de SFACS, pendant le temps nécessaire à chaque intervention.

Les pièces et fournitures se rapportant au(x) matériel(s) dont l'entretien a été confié à SFACS par le Client, seront livrées et mis en place exclusivement par SFACS, sauf accord préalable avec le Client

L'huile sera fournie par SFACS et stockée sur le site sous la responsabilité du Client et laissée à la disposition de l'intervenant.

L'élimination de l'huile et des pièces usagées, reste à la charge du **Client, ou peut être assurée par SFACS** moyennant une contribution modique, suivant cas.

Chaque visite sera effectuée par un seul (voire plus si nécessaire) technicien et à l'issue, un rapport détaillé sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

- La nature des opérations effectuées,
- Les observations éventuelles sur l'utilisation du matériel,
- Les remises en état éventuelles du matériel et l'état d'urgence.

Les obligations de SFACS sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.
- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement à la date anniversaire de la signature du présent document.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux (30J FDM le 15).

9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **UN AN** à compter de la signature, avec tacite reconduction.

10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception **un mois** avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

En cas de résiliation anticipée, le stock de pièces de rechange restera la propriété du client, la somme restant due éventuellement sera calculée par rapport au prorata « temporis » des pièces de rechange restantes.

11. NOTIFICATION

Toute notification d'une partie à l'autre devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. INTEGRALITE DE LA PROPOSITION

Le présent document décrit dans sa totalité des accords existants entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace et annule tout accord antérieur.

13. ASSURANCE

SFACS déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement connue, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs.

14. LOI PROPOSITION

La présente est soumise à l'application de la loi française.

15. ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la présente sera à l'initiative et à la charge de la partie qui en aura la nécessité.

Fait à Montrigaud le 26 02 2010

Pour SFACS.

Pour le CLIENT, bon pour accord (date, cachet, qualité, signature)

SFACS Industrie
Société Fluides Air Comprimé Services
Sarl au Capital de 8000,00 €
Siège Social : 24 Avenue Joannès Masset
Bât 3 - Immeuble IBS - 69009 LYON
Tél. 09 61 31 16 40 - Fax 04 86 55 63 01
Site Web : www.sfacs-industrie.fr
Siret : 518 702 998 00015 - RCS LYON - FR 855 187 029 98

Bon Pour Accord

Sarl CROS Père & Fils
Scierie - Fabrique de Palettes
Transport
07570 DESAIGNES
Tél. : 04.75.06.61.43

- Facteur de marche : 1/8 ~~2/8~~ ~~3/8~~ autre (rayer la mention inutile)
- Calendrier prévisionnel d'intervention : ~~Jan à Dec~~ Juin à Dec
- Nombre d'interventions / Année : 2

MAINTENANCE PREVENTIVE

EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H (1ERE VISITE SI MACHINE NEUVE)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT CARTOUCHE FILTRE AIR
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE DU FAISCEAU AIR/HUILE
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION
(RESSERRAGE DES BORNIER, CONTROLE DES TENSIONS)
- RELEVÉ DES PARAMETRES
- GRAISSAGE MOTEUR

EFFECTUEE PAR SFACS A 4000H (ET TOUTES LES 4000 H)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT FILTRE A AIR
- REMPLACEMENT FILTRE SEPARATEUR
- REMPLACEMENT COURROIES
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE CLAPET ANTI-RETOUR
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE FAISCEAU AIR/HUILE
- CONTROLE CLAPET MAINTIEN PRESSION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- REMPLACEMENT DES MEMBRANES
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION
(RESSERRAGE DES BORNIER, CONTROLE DES TENSIONS)
- ESSAIS DU COMPRESSEUR
- GRAISSAGE MOTEUR

GARANTIES

- MAINTIEN DES GARANTIES CONSTRUCTEUR OU ACCORD DE CELUI-CI /SFACS, SOIT : **PIECES STANDARD D'USURE NORMALE = 1 AN**

- 7 -

- **PIECES ELECTRIQUES ET MO** = 6 MOIS
- **CONSOMMABLES D'ORIGINE (FILTRÉS,...)** = 6 MOIS OU
2000H
(1^{ER} TERME ECHU)

CONTROLE HEBDOMADAIRE EFFECTUE PAR LE CLIENT

VISITE DE LA CENTRALE
 CONTROLE VISUEL DU COMPRESSEUR
 CONTROLE DES FLEXIBLES
 VERIFICATION DU NIVEAU D'HUILE, DE L'ABSENCE DE CONDENSATS DANS LA CUVE(BON FONCTIONNEMENT
 DES PURGES,...)
 NETTOYAGE MACHINE

ENTRETIEN SELON L'ETAT VISUEL EFFECTUE PAR LE CLIENT

NETTOYAGE DU SOL
 DEPOUSSIERAGE ET/OU NETTOYAGE DU CAISSON
 NETTOYAGE MACHINE

MAINTENANCE CURATIVE

SFACS EFFECTUE TOUS LES DEPANNAGES ET REPARATIONS NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA
 MACHINE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE PENDANT LES HEURES OUVREES DE : 9 H A 17 H.

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN SFACS, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE
 DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES
 MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT:

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

VOS CONTACTS

- 8 -

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

NOS CONTACTS

DESTINATAIRE : M, Pierre CROS

STE CROS

☎ : 04 75 06 61 43

Fax : 04

Mail : cros.pere.fils@wanadoo.fr

PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE avec pièces de consommation usuelle

- FORFAIT 2000H279,30 €
- 1 KIT 2000 H FA FH À 401,80 € HT
- 1 JERRIKAN 20L HUILE SCWO À 232,00 € HT

- FORFAIT 4000H 405,65 €
- 1 KIT 2000 H FA FH À 401,80 € HT
- 1 KIT 4000 H SEP À 880,70 € HT

AU DELA DES HORAIRES CI-DESSUS ET LE SAMEDI :

- FORFAIT 2000H418,95 €
- FORFAIT 4000H708,22 €

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

- EN SEMAINE.....42,88 €
- LE SAMEDI.....64,32 €
- LE KM.....0,74 €

CETTE OFFRE N'INCLUT QUE LES PIECES DETACHEES, L'HUILE DITES D'USURE NORMALE

Le forfait visite SFACS est fixé, fonction de la durée prévue et conformément au plan de maintenance ci-dessus, pour un montant de :

.....

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Montrigaud le 26 02 2010

Pour SFACS

Pour le Client, bon pour accord

- 9 -

SFACS Industrie
Société Fluides Air Comprimé Services
Sarl au Capital de 8000,00 €
Siège Social : 24 Avenue Joannès Masset
Bât 3 - Immeuble IBS - 69009 LYON
Tél. 09 61 31 16 40 - Fax 04 86 55 63 01
Site Web : www.sfacs-industrie.fr
Siret : 518 702 998 00015 - RCS LYON - FR 865 187 029 98

(date, cachet, qualité, signature)

Sarl CROS Père & Fils
Scierie - ~~Fabrique de Palettes~~
~~Transport~~
07570 DESAINES
Tél. : 04.75.06.61.43